



# DES NOUVELLES DU "FRONT" DE L'INTERMITTENCE : FAIRE ET DÉFAIRE... PAR MICHEL DESAUBIES

*Publié le 3 septembre 2022 par Contribution extérieure*



Catégorie : [Courriel](#)



## Joies de l'administration en Belgique, il FAUT dénoncer...

Pour récupérer mon statut d'artiste, j'ai dû faire un certain nombre de cachets, convertis ensuite en jours de travail. +/- 50 cachets pour faire +/- 160 jours de travail. Aujourd'hui, je suis arrivé au bout de ma période de référence et j'ai introduit ma demande.

Pour chacun de ces cachets, j'ai fait un contrat pour lequel j'ai reçu un formulaire C4 (formulaire de chômage pour mes amis français).

Chaque contrat fait 1 page, chaque C4 en fait 5, total 6 pages de paperasse par date.

Pour ne pas imprimer, j'ai tout fait en PDF, y compris signer mes C4.

Je transmets tous ces documents en PDF à mon syndicat. La FGTB (Liège) pour ne pas la citer.

Là, mon très sympathique et compétent (ce n'est pas ironique) interlocuteur m'explique qu'il va devoir tout imprimer. Soit plus ou moins 300 pages. Parce que c'est une exigence de l'Onem (équivalent ANPE pour mes amis français).

Mais surtout, et c'est là le plus absurde, l'Onem va ensuite tout rescanner.

En conclusion, l'Onem n'accepte pas des PDF, exige des papiers, mais pour les remettre en PDF après.

Ça veut dire des heures et des heures de travail pour moi, pour mon interlocuteur à la FGTB et pour le pauvre travailleur de l'Onem qui va devoir tout rescanner.

Comment perdre du temps et ralentir toute une administration ?

Y a-t-il enfin un ministre en Belgique, en Wallonie, qui va se préoccuper de ce genre d'absurdité ?

**Michel Desaubies** (Liège)

## ET PENDANT CE TEMPS À BRUXELLES, sur la page "Facebook" "Entraide Artistes"...

"IL FAUT TROIS CONTRATS"

Bonjour, pour info, et seulement pour info... ce matin à l'accueil de la FGTB rue de Suède, il "faudrait" bel et bien renouveler son statut à la ancienne (3 contrats + 3 c4) pour le 1<sup>er</sup> octobre. "

*Les choses évolueront plus tard"*

Ps : ceci est à titre d'information, je ne cherche ni le débat, ni les commentaires houleux.

Belle journée **Réal Selliez** (Bruxelles)

"ILS LES STOCKENT EN ATTENDANT"

Bonjour,

Voici ce qu'on m'a dit hier: Ils préfèrent demander les 3 C4 et 3 contrats "au cas où" pour ne pas que les affiliés ne touchent pas leurs alloc en novembre. MAIS pour l'instant l'Onem leur renvoie tous les contrats et C4, ils n'en veulent pas. La FGTB attend une décision claire : renouvellement pour un an ou plus (comme l'année dernière), sans contrat ni C4, ou non. Dans le doute, ils proposent donc à ceux qui veulent de déposer dans la boîte 3 contrats +3 C4 (compris entre oct 2021 et oct 2022). Ils les stockent et les enverront à l'Onem si nécessaire.

Bonne journée **Fanny Chausson**



## "JE SAIS QUE LA PÉRIODE EST STRESSANTE ET COMPLEXE"

Bonsoir,

je sais que la période est stressante et complexe, aussi bien pour ceux et celles qui sont censés renouveler le "statut" au 30 septembre et ceux et celles qui se demandent s'ils et elles pourront ouvrir un droit au nouveau "statut" en date du premier octobre.

Pour les actuels "statuts", la question à un million est "*faut-il trois prestations au 30 septembre?*" Le texte dit que non mais certains organismes de paiement semblent pourtant vous dire que "oui, dans le doute". Pratico-pratique, les organismes de paiement ne communiqueront pas tant que l'ONEm n'aura pas communiqué ses instructions. Et pour l'ONEm, quoi qu'on en dise, faire une refonte d'une instruction de 150 pages en 10 jours, c'est complexe, faut pas croire. Moi aussi, je galère dès que je tente de m'imaginer résumer tout ça, entre mesures transitoires, non transitoires, etc. Donc, syndicats et Capac communiqueront dès qu'ils peuvent et si cela vous rassure, amenez les trois preuves de prestations à votre syndicat ou à la Capac. Au pire, l'ONEm n'en n'aura pas besoin.

Pour ceux et celles qui se demandent si un droit sera possible dans le nouveau "statut" et si oui, comment, quand, etc., je reprends semaine prochaine et discute avec mon job de comment programmer des séances collectives (car la réforme, c'est pas simple non plus à gérer à l'asbl vu que c'est pas censé être notre travail principal vu que notre job c'est avant tout le droit social de manière générale).

A bientôt **Anne-Catherine Lacroix** (Atelier Des Droits Sociaux/Bruxelles)